

PROPOSITION N°2

Préserver l'indépendance de notre Profession et de notre Institution

Préserver l'indépendance de notre profession et de notre institution en s'opposant au rapprochement de l'Ordre des experts-comptables et de la Compagnie des commissaires aux comptes.

Même si nos deux professions sont proches, accessibles par un même diplôme et doivent bénéficier de synergies sur certains sujets techniques, il est important qu'elles restent indépendantes l'une de l'autre avec des **gouvernances distinctes** et des **institutions propres**.

RECIT souhaite défendre cette étanchéité afin de préserver l'expertise comptable de l'emprise que le H3C a progressivement déployé sur le commissariat aux comptes.

La sauvegarde de l'indépendance de notre profession passe par le maintien de l'autonomie de notre institution.
